





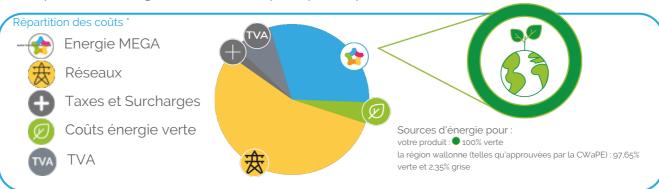




Prix du **mois 04/2023** - Hors TVA - Publié le 04-04-2023

Les prix qui vous sont facturés en vertu de votre contrat sont constitués de 4 parties :

- 1. Le coût de l'énergie (MEGA)
- 2. Les coûts énergie verte (certificats verts, etc.)
- 3. Les tarifs des réseaux
- 4. Les impôts, taxes, surcharges, contributions (fixés par les pouvoirs publics)



Coût de l'énergie, redevance annuelle (1)

Energie	105	ハハハ
Energie	せいしてノ	KWH

Lifergle (CC/KWII)		
Cosy (Fixe)	Injection (Fixe)	
1 an	1 an	
20.96	7.25	
20.96	7.25	
20.96	7.25	
20.96	0	
130	0	
2.17	0	
	Cosy (Fixe) 1 an 20.96 20.96 20.96 20.96	

- Le produit Cosy comprend un service dédié en ligne ou par téléphone chez Mega.

- Les prix d'injection sont à majorer de la TVA, sauf si vous êtes soumis au régime d'exonération des petites entreprises sur la base de l'article 56bis du Code de la TVA.
- Le forfait panneaux solaires est facturé pour un point de raccordement avec une installation photovoltaïque et sous le régime de la compensation (énergie injectée soustraite de l'énergie consommée). Le nombre de kVA correspond au minimum entre la puissance de votre onduleur et la puissance installée de votre installation, communiquée par votre gestionnaire de réseau.
- Tarif d'injection : dans le cas où vous avez souscrit au tarif fixe pour votre consommation, le prix de rachat de votre énergie injectée sur le réseau sera fixé également sur la durée de votre contrat.
- Si le contrat est résilié durant la première année à compter du début de la fourniture, une redevance fixe équivalent à une année de livraison sera intégralement facturée.
- Le prix de l'électricité fixe, est fixe pour la période initiale de contrat.

Coût énergie verte (2)

Cotisation Verte (c€/kWh)	Certificat vert
Wallonie	2.722

(1) Ces prix sont d'application pour les contrats de fourniture d'électricité de clients professionnels dont la consommation annuelle est inférieure à < 100 MWh. Les prix affichés sont d'application pour les compteurs avec relevé annuel et avec un raccordement basse tension en dessous de 56 kVA . Ils sont valables pour tout contrat signé en 04/2023.

(2) Le coût énergie verte et le coût cogénération (pour la Flandre) sont calculés de la manière suivante: Q x Pc. Q correspond au pourcentage (déterminé par les Régions) de vos consommations pour lequel Mega doit acheter des certificats d'énergie verte et, le cas échéant, des certificats de cogénération. L'achat de ces certificats fait office de taxe au consommateur et sert à soutenir la production d'énergie verte en Belgique. Pc correspond au prix par certificat et c'élève (hors TVA) pour l'énergie verte à 68.4 € en Wallonie, à 104.3 € à Bruxelles et à 99.47 € en Flandre. Le prix par certificat de cogénération en Flandre s'élève à 26.85€. Ces coûts sont adaptés en fonction des modifications légales et des conditions de marché, et sont repris séparément sur la facture.

Le graphique basé sur une consommation moyenne de 10500 kWh/an, d'une famille ayant un compteur mono-horaire et résidant à Liège (gestionnaire de réseau RESA).





Carte tarifaire

Prix du mois - Hors TVA - Publié le 04-04-2023

Prix de la distribution et du transport (3)

	(c€/kWh)			Transport	Terme fixe	
Votre intercommunale	Mono-horaire	Jour	Nuit	Exclusif nuit	(c€/kWh)	(€/an)
AIEG	6.75	7.04	5.62	5.05	2.46	22.39
AIESH	11.08	11.41	7.35	6.28	2.46	16.76
ORES (Brabant wallon)	8.13	8.63	4.85	3.92	2.46	12.83
ORES (Est)	10.81	11.54	6.51	5.21	2.46	12.83
ORE S (Haina ut Elec)	8.9	9.4	5.8	4.88	2.46	12.83
ORES (Luxembourg)	9.81	10.44	5.95	4.79	2.46	12.83
ORES (Mouscron)	8.64	9.16	5.43	4.46	2.46	12.83
ORES (Namur)	9.43	10	5.72	4.66	2.46	12.83
ORES (Verviers)	10.72	11.38	6.68	5.48	2.46	12.83
Régie de Wavre	11.11	11.73	9.46	9.46	2.46	17.57
RESA	8.81	9.78	5.52	4.86	2.46	23.49

Taxes, redevances, cotisations et surcharges (4)

Redevance de raccordement	0,075	
	Accise spéciale	Cotisation sur l'énergie
	(c€/kWh)	(c€/kWh)
Consommation entre 0 et 20.000 kWh	1.42100	0.19261
Consommation entre 20.000 et 50.000 kWh	1.20900	0.19261
Consommation entre 50.000 et 100.000 kWh	1.13900	0.19261

Le droit d'accise spécial est d'application à partir du 01/01/2022. Ce droit remplace les contributions pour les obligations de service public fédéral et la cotisation fédérale. Il est calculé suivant un tarif dégressif par tranche de consommation, calculé sur une base annuelle.

(3) Versés à votre Gestionnaire du Réseau de Distribution (GRD). Tous les frais liés à l'utilisation des réseaux, tout comme les taxes, redevances et surcharges, sont variables, modifiables et sont intégralement répercutés au client, même rétroactivement. Ces éléments du prix sont ceux approuvés par les Régulateurs au moment de l'élaboration de la carte tarifaire pour un compteur à relevé annuel. En cas de contradiction entre les tarifs de Mega d'une part et ceux des Régulateurs d'autre part, ce sont ces derniers qui prévalent.

(4) Les contributions, taxes et surcharges telles qu'en vigueur à la date de l'établissement de cette carte tarifaire. Toute modification des taxes, cotisations ou contributions sera répercutée au client sans majoration. NB: - La redevance raccordement n'est pas soumise à la TVA. Forfait de 0.075 € pour les 100 premiers KWh. En cas de non-paiement :

c€/kWh

7 jours après l'échéance de paiement, vous recevrez un 1er rappel de paiement par courrier, facturé 7,5€ 22 jours après l'échéance de paiement, vous recevrez une mise en demeure par courrier, facturée 15€.

Votre intercommunale	Tarif Prosumer (€/kW/an)	
AIEG	54.13	
AIESH	71.83	
ORES (Brabant wallon)	65.72	
ORES (Est)	81.43	
ORES (Hainaut Elec)	70.13	
ORES (Luxembourg)	75.72	
ORES (Mouscron)	67.99	
ORES (Namur)	72.9	
ORES (Verviers)	80.23	
Régie de Wavre	73.28	
RESA	63.79	